



Rapport
Neutralité des plateformes

*Réunir les conditions pour un
environnement numérique ouvert et soutenable*

**Remis à Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, auprès du ministre de
l'Économie, du Redressement productif et du Numérique**

Bercy, vendredi 13 juin 2014

Dossier de presse

www.cnnumerique.fr/plateformes

#Plateformes



SOMMAIRE

1. Avant-propos

2. Contexte, méthodologie et bilan du groupe de travail

3. Synthèse de l'avis

Trois constats

- ❖ Pour atteindre son objectif, le principe de neutralité d'Internet doit intégrer les plateformes
- ❖ L'environnement numérique actuel se caractérise par des déséquilibres de pouvoirs
- ❖ Il est indispensable de rééquilibrer les forces pour que le Web se développe de façon soutenable

4 volets de recommandations considérées comme prioritaires pour garantir l'effectivité des objectifs du principe de neutralité à l'heure des plateformes

Volet 1 - Renforcer l'effectivité des droits sur les plateformes numériques, notamment par l'utilisation d'outils innovants

Volet 2 - Garantir la loyauté du système des données, nouveau continent économique et social à organiser

Volet 3 - Investir massivement dans les compétences et les connaissances pour la compétitivité, condition indispensable pour la compétitivité et l'équilibre des relations entre plateformes, partenaires et usagers

Volet 4 - Créer les conditions de l'émergence d'alternatives, pour offrir des perspectives à de nouveaux entrants

4. Ressources, comptes rendus et documentation

5. Membres du groupe de travail

6. Personnalités auditionnées et consultées

7. A propos du Conseil national du numérique

1. Avant-propos



Francis Jutand

Membre du Conseil national du numérique en charge du groupe de travail sur la neutralité des plateformes

Après dix mois de réflexion collective sur les enjeux relatifs aux écosystèmes de plateformes, le Conseil propose aujourd'hui ses recommandations visant à réunir les conditions d'un environnement numérique ouvert et soutenable.

L'avis et les documents qui l'accompagnent sont avant tout le fruit d'un travail de concertation avec les parties prenantes. Cette réflexion, menée au second semestre 2013, a réuni plus d'une centaine de participants : acteurs de l'écosystème, autorités et entités publiques concernées, représentants des grandes plateformes, juristes, économistes, praticiens du Web, associations, fédérations, etc.

Tous ont unanimement exprimé une crainte vis-à-vis du rôle prépondérant des plateformes dans l'environnement numérique. Atteignant rapidement une échelle mondiale, ces dernières développent des *business models* ultra compétitifs qui exploitent au mieux les flux d'audience et les dynamiques contributives. Par leur position d'intermédiaires, les plateformes mettent en relation mais peuvent aussi s'interposer ; offrir d'importants débouchés aux autres acteurs tout en entretenant avec eux des relations ambiguës - tantôt partenaires, parfois concurrentes. Le jeu de la concurrence les amène à rechercher l'autosuffisance par des stratégies de diversification et de maîtrise de leur chaîne de valeur, parfois en quasi-totalité. C'est ainsi qu'Apple, Microsoft et Google développent chacune leur « silo » intégrant terminaux, suites d'applications et de services, se proposent de nous orienter et de nous outiller dans nos tâches quotidiennes dans nos vie personnelles, professionnelles, citoyennes. Elles sont en cela autant de portes d'entrée vers la société numérique pour les utilisateurs et les entreprises.

Le contexte de cette saisine est également celui du lancement de plusieurs procédures *antitrust* concernant Google dans le monde, notamment aux Etats-Unis et en Europe. Ces affaires sont symptomatiques des difficultés d'application des schémas traditionnels de l'économie de la concurrence aux dynamiques écosystémiques des plateformes.

Lorsqu'une plateforme est devenue « le marché », qu'elle s'est placée au centre d'un véritable écosystème, le changement de certains de ses paramètres peut s'avérer critique pour la survie des entreprises devenues dépendantes. Lorsqu'elles passent en phase de monétisation, des tensions peuvent logiquement surgir : raretés des espaces de visibilité disponibles, limitation des ressources techniques, dépendances, etc. Toutefois la violence économique n'est pas le propre des écosystèmes de

plateformes numériques. Elles restent des entreprises qui cherchent, comme les autres multinationales, à se développer et être rentables. Dans ce contexte, plutôt que de rechercher à brider le succès de ces acteurs, l'application des principes de « morale économique » doit être orientée vers le maintien d'un environnement propice à l'émergence d'alternatives. Cela implique de s'assurer que l'arrivée de nouveaux entrants ne soit pas bloquée par l'élévation artificielle de diverses barrières techniques, contractuelles ou autres. Cela implique d'offrir aux innovateurs des perspectives de développement pour leurs projets, sans que ces ambitions soient inhibées par la croyance qu'ils seront mieux déployés outre-Atlantique. Le chantier est vaste.

Ces travaux ont aussi pris place au moment d'un accroissement des inquiétudes concernant les difficultés à garantir l'effectivité des principes de protection de la vie privée, notamment sur les plateformes d'envergure mondiale. C'est une question générale de loyauté que pose le développement de ce système des données mondial en développement. Loyauté, notamment envers les utilisateurs quant à la nature des informations qui leur sont restituées et quant à la destination de celles qui sont prélevées à leur sujet.

Les objectifs de rentabilité emmènent l'utilisateur vers des zones d'usage qui ne sont pas toujours celles du plein exercice des libertés. De façon équivalente, les contraintes d'exercice des libertés n'amènent pas toujours aux équations de rentabilité. Les tensions suscitées par la pleine entrée du Web dans la recherche de monétisation se posent à cette intersection.

Ces préoccupations confortent le Conseil dans sa position que les volets « réseaux » et « plateformes » de la neutralité sont interdépendants. Ils doivent conduire à adopter une définition à la fois protectrice et offensive de ce principe. Le maintien d'un environnement numérique ouvert est indispensable pour l'exercice effectif des libertés autant que pour la soutenabilité de notre modèle de développement. La « contestabilité » des acteurs dominants et l'arrivée de nouveaux entrants sont autant de garanties des libertés puisque pour les utilisateurs, pouvoir agir c'est aussi avoir le choix.

La France et l'Europe doivent acter la dimension économique des données numériques, exprimer les efforts au prix desquels les plateformes - européennes ou étrangères - sont acceptables en tant qu'acteurs dominants, viser la contestabilité, l'ouverture et la participation fiscale équitable dans les écosystèmes et porter ces objectifs dans les instances de gouvernance internationale.

L'Europe n'est pas dénuée de potentiels d'innovation, elle ne doit pas renoncer à jouer un rôle durable ni céder au réflexe du rejet des plateformes, au détriment des usagers et des libertés. A l'heure où les Etats-Unis semblent reculer sur le principe de neutralité d'Internet, l'Europe doit au contraire conforter son choix en faveur d'un Internet ouvert ; au risque de figer l'écosystème dans une situation qui lui serait défavorable. Et puisque la neutralité d'Internet a effectivement contribué à l'émergence d'acteurs dominants, il est indispensable d'accompagner cette ouverture par une régulation efficace et évolutive de la « couche » des plateformes.

Le Conseil est prêt à contribuer dans le long terme avec les acteurs concernés, en commençant par la co-organisation d'un séminaire ouvert aux parties prenantes au niveau européen.

2. Contexte, méthodologie et bilan du groupe de travail

Objectifs de la saisine

Saisine du 3 juillet 2013 par Pierre Moscovici, Arnaud Montebourg, et Fleur Pellerin

“Engager une concertation avec les acteurs français de l’économie numérique sur les engagements proposés par Google à la Commission européenne”

“Cette procédure fait écho à l’avis du Conseil national du numérique sur la neutralité du net et notamment à la question de la neutralité des plateformes (moteurs de recherche, réseaux sociaux, etc.) [...] nous souhaitons donc que le Conseil national du numérique approfondisse ses réflexions et formule des propositions sur le sujet de la neutralité des plateformes.”

Une concertation avec les acteurs français sur la procédure antitrust concernant Google, et le prolongement des réflexions sur la neutralité du net, appliquée aux dynamiques des plateformes.

Méthodologie

- ❖ **Organisation de 4 vendredis contributifs avec les acteurs de l’écosystème - plus de 100 participants**

1ère et 2ème sessions : élaboration de la feuille de route puis dialogue entre les représentants de Google et les acteurs de l’écosystème, notamment les organisations faisant partie de la plainte émise auprès de la Commission européenne.

3ème session : les apports de la modélisation économique et de l’analyse juridique pour aborder les problématiques soulevées par l’économie des plateformes.

4ème session : pistes d’action et rôle des acteurs publics (Autorité de la Concurrence, Autorité de régulation des Communications Electroniques et des Postes, Commission d’Examen des pratiques Commerciales, Direction Générale pour la Concurrence de la Commission européenne, Institut national de l’information géographique et forestière).

- ❖ **Consultation auprès d’experts : économistes, juristes, praticiens du web**
- ❖ **Questionnaires soumis à l’écosystème afin de récolter les contributions écrites des acteurs et élaborer des analyses et recommandations**

Infographie analytique – tendances décrites par les contributeurs dans les écosystèmes de plateformes

Plateformes et économies “physiques” (hôteliers, restaurateurs, etc.)

- Craintes de désintermédiation et de captations de marge
- Craintes de distorsions de concurrence entre modèles classiques et nouveaux intermédiaires

Pure players, comparateurs, recherche thématique

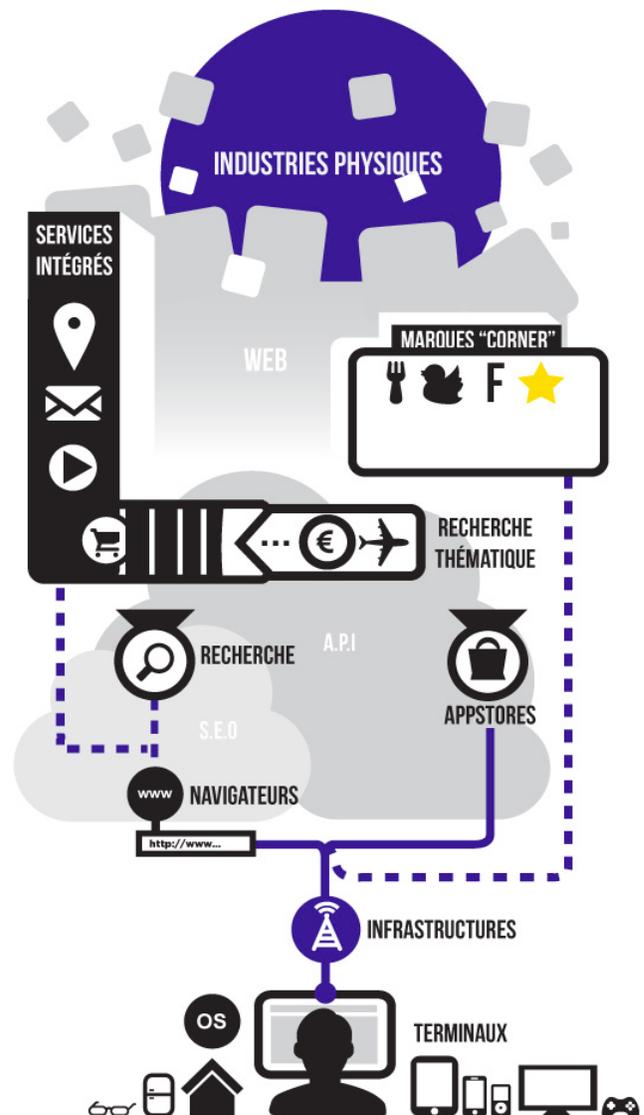
- Effets « goulets d'étranglement » pour l'accès aux espaces de référencement perçus comme stratégiques
- Relation client/concurrent ambiguë des annonceurs avec la plateforme verticalement intégrée
- Rôle spécifique des moteurs de recherche pour l'accès à l'information

App-markets, applications et terminaux

- Effets « silos » : plateformes présentes des contenus jusqu'aux terminaux : quelles passerelles entre environnements concurrents pour les utilisateurs, développeurs, entrepreneurs ?
- Enjeux de standards, interopérabilité, et compatibilité des services, OS et terminaux
- Instabilité de l'accès au référencement, APIs et autres ressources

Données : acter leur rôle d'intrant dans l'économie des plateformes

- Risques de monopoles informationnels
- Défauts de transparence et de loyauté vis à vis des utilisateurs et des partenaires sur l'utilisation des données et le fonctionnement général du système des données





*Rencontre avec Adam Cohen (**Google**) et les organisations françaises faisant partie de la plainte auprès de la Commission européenne*



Elaboration de la feuille de route avec les parties prenantes

*Rencontre avec Brice Allibert, rapporteur auprès de la Direction générale de la concurrence de **Commission européenne***



Bilan des travaux

Après 9 mois de travaux, l'avis du CNNum a été voté à l'unanimité des votes exprimés le mardi 20 mai 2014. En complément de cet avis, le Conseil publie :

- ❖ **Des fiches thématiques qui approfondissent certaines pistes de réflexion autour de concepts forts ressortis au long de la concertation :**

Fiche 1 - **Les ressources du droit au service de la neutralité**

Fiche 2 - **La loyauté et la soutenabilité du système des données**

Fiche 3 - **La neutralité positive : réunir les conditions d'un internet ouvert**

- ❖ **Un rapport d'analyse sur les écosystèmes de plateformes, réalisé par Olivier Le Gall, Inspecteur des Finances, à partir du travail du CNNum et des sessions de concertations;**
- ❖ **La restitution de l'ensemble de la concertation**

L'ensemble de ces documents est disponible sur la page www.cnnumerique.fr/plateformes

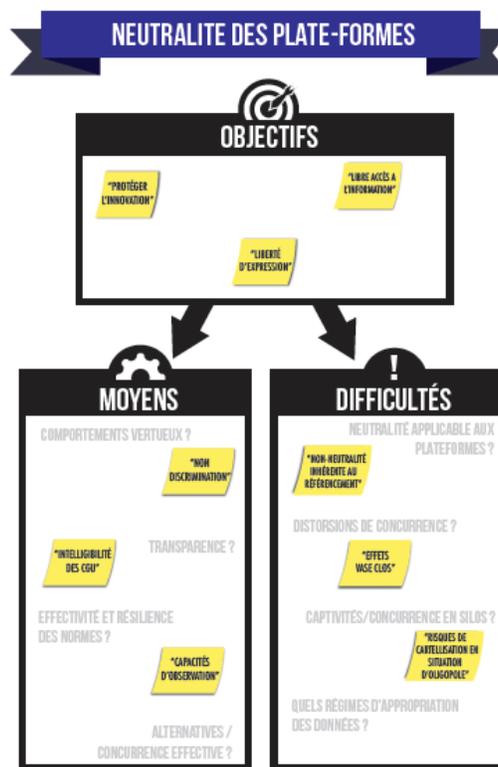
Définition de la neutralité

La neutralité d'Internet repose sur le principe d'une gestion non discriminatoire des flux d'informations circulant dans ses infrastructures. Elle vise la protection de l'innovation, de la liberté d'expression, et l'accès égal de tous aux informations et services disponibles.

Le pendant de la neutralité d'Internet pour les plateformes ne doit pas uniquement viser à protéger le bien-être des consommateurs. Il doit aussi protéger celui des citoyens en garantissant que le rôle de catalyseur d'innovation, de création, d'expression et d'échange d'Internet ne soit pas appauvri par des stratégies de développement aux effets d'enfermement.

Elle se matérialise par :

- ❖ La transparence et la loyauté des modes de collecte, de traitement et de restitution de l'information
- ❖ La non-discrimination entre les formes d'expression et de contenus partagés
- ❖ La non-monopolisation des moyens de production de l'information
- ❖ La non-discrimination des conditions économiques d'accès aux plateformes
- ❖ La non-discrimination des conditions d'interopérabilité avec les plateformes



3. Synthèse du rapport sur la neutralité des plateformes

Trois constats

❖ **L'environnement numérique est concentré autour d'une poignée d'acteurs qui se partagent un pouvoir important sur leurs utilisateurs et partenaires**

Elles influent sur les débouchés, l'innovation, l'accès à l'information et l'exercice des droits et libertés dans la société de l'information.

Les rapports de force déséquilibrés amènent à de potentielles dérives. Si Google, Apple, Microsoft, etc. contribuent pour beaucoup à l'enrichissement de la société numérique, elles n'en restent pas moins des entreprises qui recherchent la rentabilité et l'autosuffisance.

Nous devons nous équiper de garde-fous pour maintenir un Web ouvert et contestable et pour que les dynamiques de diffusion et de création particulières au Web ne se retournent par contre leurs contributeurs.

❖ **Pour rester effective la neutralité d'Internet doit s'étendre aux plateformes**

Internet, plus qu'un gigantesque supermarché, est un catalyseur d'innovation et d'échanges. En permettant à chacun de proposer sa contribution sur le réseau, la neutralité technique d'Internet y a participé pour beaucoup et a été érigée en tant que principe,

En tant que véritables infrastructures, les plateformes occupent dans ce paysage une place centrale. Si nous accédons à Internet grâce aux réseaux, les services d'accès sont autant de portes d'entrées vers l'information et la participation à cette société numérique. Elles jouent donc – au même titre que les réseaux – un rôle crucial pour atteindre les objectifs de la neutralité d'Internet : ouverture, générativité, soutenabilité.

La batterie de services innovants que les plateformes proposent pour nous orienter et conseiller nos choix est un apport considérable. Mais pour éviter le cloisonnement, il faut à présent créer les passerelles entre ces grands environnements verticalisés.

❖ **Pour rééquilibrer les forces, le meilleur garde-fou réside dans l'émergence d'alternatives**

- **La neutralité telle qu'appliquée aux plateformes comporte donc un volet protecteur : s'assurer du respect des droits et libertés, d'une concurrence saine et d'un développement loyal du système des données ; pour que les plateformes ne soient pas des espaces de non-droit.**
- **Mais elle doit aussi comporter un volet plus offensif, pour créer les conditions de l'éclosion d'alternatives** et offrir des perspectives à de nouveaux entrants.

Quatre volets de recommandations

Volet I – Renforcer l’effectivité des droits sur les plateformes numériques

- | |
|--|
| 1) Mieux exploiter l’arsenal existant, réduire l’incertitude juridique et économique |
| 2) Mettre en place un contre-pouvoir par la réputation en s’appuyant sur des agences de notation chargées de mesurer les niveaux de neutralité des plateformes. |
| 3) Obtenir des plateformes des garanties de transparence à l’égard des usagers et des partenaires. |
| 4) Exiger des garanties de soutenabilité du modèle de développement des plateformes dominantes et mieux appréhender leur comportement dans les rapports de force avec leurs usagers et leurs partenaires. |

Volet II – Garantir la loyauté du système des données – *nouveau continent économique et social à organiser sur un mode soutenable*

- | |
|--|
| 1) Créer une obligation générale de loyauté dans l’utilisation de l’ensemble des données, et dépasser le seul principe de finalité` |
| 2) Garantir aux usagers la pleine maîtrise des données liées à leurs activités numériques et des conséquences qu’elles peuvent avoir individuellement |
| 3) Favoriser la fluidité des données , au service de la liberté de choix des utilisateurs |
| 4) Faire avancer la réflexion sur le cadre juridique des traces numériques d’usage , au delà des données personnelles |
| 5) Considérer que les plateformes ont un rôle de prescripteur justifiant des exigences accrues de transparence et d’information |

Google, un cas d'espèce emblématique : apporter une réponse plus globale aux préoccupations en matière de distorsions de concurrence et de déloyauté du système des données

Saisi en partie au sujet des pratiques de Google sur le marché du search, le Conseil a choisi d'inscrire ces préoccupations au sein des considérations applicables à l'ensemble des plateformes. Elles nourrissent l'ensemble des recommandations et doivent justifier une approche plus globale et pérenne que le seul spectre donné par les procédures antitrust conduites devant la Commission européenne.

Volet III – Investir massivement dans les compétences et les connaissances pour la compétitivité numérique

Pour entrer pleinement dans l'économie des plateformes, et pour pouvoir défendre une approche stratégique, le Conseil appelle à un aggiornamento de notre compréhension de la dynamique du numérique

1) Développer des compétences et **connaissance** en termes de prospective, de recherche, d'expertises, de conseil et en sachant mobiliser à cette fin des équipes pluridisciplinaires et pluri-acteurs. (*Avis Fiscalité numérique et Avis sur le volet numérique du projet de partenariat transatlantique*).

2) Mettre cette expertise au service de la **littératie numérique** des citoyens, des organisations privées et publiques, condition pour l'équilibre des pouvoirs.

Volet IV – Créer les conditions pour l'émergence d'alternatives

Puisque les objectifs de neutralité d'Internet ne pourront être atteints sans prendre en compte les plateformes, ils doivent conduire à retenir une approche élargie de ce principe. Toutefois la régulation ne pourra seule garantir la soutenabilité du modèle de développement des plateformes. La « contestabilité » des acteurs dominants et l'existence d'alternatives pour les utilisateurs des plateformes et leurs partenaires sont autant de garantie pour les libertés leurs.

1) Affirmer un modèle de développement ouvert pour le numérique en Europe

- Veiller au maintien de la diversité dans les écosystèmes de création et d'innovation
- Utiliser les leviers du financement pour soutenir activement les solutions ouvertes, les initiatives "cross platforms" et les modèles d'affaires alternatifs.

2) Porter la conception européenne de la neutralité d'Internet dans les instances de gouvernance internationales

- Pour la cohérence de l'activité des instances de normalisation et de standardisation avec le principe de neutralité.
- Préserver la pluralité d'opinion et la diversité culturelle à toutes les échelles.
- Garantir un cadre fiscal équitable et la contribution de tous à l'effort et au développement collectifs.
- Assurer le respect des principes européens et nationaux dans les contrats internationaux et l'application du principe du standard de protection local le plus élevé.

4. Ressources et documentation

Lettre de saisine du 3 juillet 2013

<http://www.cnumerique.fr/wp-content/uploads/2013/11/Lettre-de-saisine.pdf>

Restitution des sessions de concertation

- **Compte-rendu du 1er vendredi contributif (réunion de préparation) du 12 juillet 2013 :**
<http://www.cnumerique.fr/wp-content/uploads/2013/09/compte-rendu-du-vendredi-contributif-du-12-juillet-2013.pdf> **Annexes :** <http://www.cnumerique.fr/wp-content/uploads/2013/09/Annexes.pdf>
- **Compte-rendu du 2ème vendredi contributif du 10 octobre 2013 :**
<http://www.cnumerique.fr/wp-content/uploads/2013/10/10pdf>
- **Compte rendu du 3ème vendredi contributif du 8 novembre 2013 :**
<http://www.cnumerique.fr/wp-content/uploads/2013/11/8.pdf>
- **Compte rendu du 4ème vendredi contributif du 22 novembre 2013 :**
<http://www.cnumerique.fr/wp-content/uploads/2013/11/22.pdf>
- **Synthèse des consultations d'experts :**
<http://www.cnumerique.fr/wp-content/uploads/2013/11/PlateformesExperts.pdf>

Documentation

Conseil national du numérique

- Avis 1-2013 sur la neutralité d'Internet : <http://www.cnumerique.fr/wp-content/uploads/2013/03/130311-avis-net-neutralite-VFINALE.pdf>
- Rapport : <http://www.cnumerique.fr/wp-content/uploads/2013/03/130311-rapport-net-neutralite-VFINALE.pdf>

Parlement

- Rapport d'information sur la neutralité d'Internet et des réseaux des Députées Corinne Erhel et Laure de la Raudière : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3336.asp>
- Rapport d'Information sur « l'Union européenne, colonie du monde numérique », de la Sénatrice Catherine Morin-Dessailly pour la Commission des affaires européennes : <http://www.senat.fr/rap/r12-443/r12-4431.pdf>

Autorité de Régulation des Communications et des Postes

- Rapport au Parlement et au Gouvernement sur la neutralité de l'Internet
http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/rapport-parlement-net-neutralite-sept2012.pdf

Congrès brésilien

- Marco Civil da Internet, adoptée le 23 avril 2014 :
<http://diretorio.fgv.br/sites/diretorio.fgv.br/files/Marco%20Civil%20ingl%C3%AAs.pdf> (version anglaise non officielle)

Commission européenne

- 3èmes engagements proposés par Google dans l’Affaire n° COMP/C-3/39.740 – Foundem and others
<http://googlepolicyeuropa.blogspot.nl/2014/02/settlement-with-european-commission.html>
- Communiqué de lancement du test de marché du 25 avril 2013
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-371_fr.htm
- Memo du 25 avril 2013 résumant les préoccupations de concurrence de la Commission
http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-13-383_en.htm
- Décision n° COMP/M.4731 du 11 mars 2008 autorisant le rachat de Double Click par Google
http://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/decisions/m4731_20080311_20682_fr.pdf
- Décision Microsoft - TPICE
http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/case_details.cfm?proc_code=1_37792
- Jugement Microsoft - CJUE
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:62004TJ0201:FR:HTML>

Federal Trade Commission

- Décision du 1er janvier 2013 relative aux pratiques du moteur de recherche et engagements proposés par Google à la FTC
<http://ftc.gov/os/2013/01/130103googlesearchstmtfocomm.pdf>
<http://ftc.gov/os/2013/01/130103googleletterchairmanleibowitz.pdf>
- Communiqué du 24 juin 2013 annonçant la modification des lignes directrices en matière de publicité sur les moteurs de recherche
<http://www.ftc.gov/os/2013/06/130625searchenginegeneralletter.pdf>
- Communiqué du 20 décembre 2007 – *Federal Trade Commission Closes Google/DoubleClick Investigation* <http://ftc.gov/opa/2007/12/googledc.shtm>

Autorité de la Concurrence

- Avis n°10-A-29 sur le fonctionnement concurrentiel de la publicité en ligne.
<http://www.autoritedelaconcurrence.fr/user/avisdec.php?numero=10A29>
- Décision n°10-MC-01 du 30 juin 2010 relative à la demande de mesures conservatoires présentée par la société Navx <http://www.autoritedelaconcurrence.fr/pdf/avis/10mc01.pdf>

Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques

- Rapport du 2 avril 2013 : Exploring the economics of personal data
http://www.oecd-ilibrary.org/science-and-technology/exploring-the-economics-of-personal-data_5k486qtxldmq-en
- Rapport du 7 février 2013 : The Digital economy <http://www.oecd.org/daf/competition/The-Digital-Economy-2012.pdf>

5. Membres du groupe de travail *Plateformes*



Serge ABITEBOUL



Nathalie ANDRIEUX



Nathalie BLOCH-PUJO



Pascal DALOZ



Francis JUTAND
Pilote



Lara ROUYRES



Nathalie SONNAC



Marc TESSIER



Benoît THIEULIN
Président du CNum

*Avec l'aide d'Olivier LE GALL et d'Emilie HERMET
de l'Inspection Générale des Finances*

Equipe permanente

Charly BERTHET, Rapporteur adjoint
Yann BONNET, Rapporteur général
Judith HERZOG, Rapporteur adjoint
Jean-Baptiste SOUFRON, Secrétaire général

6. Personnalités auditionnées

| | |
|-------------------------|---|
| Andrew CECIL | Amazon |
| Jaymeen PATEL | Apple |
| Christian GUENOD, | ARCEP |
| Hichem MILED | ARCEP |
| Laurent TOUSTOU . | ARCEP |
| Nadia TRAINAR | ARCEP |
| Laurent BINET | Autorité de la concurrence |
| Liza BELLULO | Autorité de la Concurrence |
| Sylvain MOLL | Autorité de la concurrence |
| Alain BENSOUSSAN | Cabinet Bensoussan |
| Eric BARBRY | Cabinet Bensoussan |
| Pierre SAUREL | Cabinet Eidetix |
| Olivier COUSI | Cabinet Gide Loyrette Nouel |
| Gérard HAAS | Cabinet Haas |
| Henri DE LA MOTTE ROUGE | Cabinet La Motte Rouge |
| Ariane MOLE | Cabinet Bird & Bird |
| Dounia ABABOU | Cabinet Wilkie & Farr |
| Julia CHARRIE | Cabinet Ministériel |
| Gildas de MUIZON | Cabinet Microéconomix |
| Françoise COLAITIS | CapDigital |
| Monica BECKER | CEPC |
| Stéphane GREGOIRE | CNIL |
| Godefroy DANG NGUYEN | Collège d'Europe, Télécom Bretagne, GIS M@rsouin |
| Benjamin ANDRE | Cozycloud |

| | |
|-------------------------|--|
| Brice ALLIBERT | DG COMPETITION |
| Jehanne RICHET | Direction générale du Trésor |
| Ben EDELMAN | Harvard Business School |
| Alexandre WOOG | E-loue |
| Jean-Pierre NADIR | Easyvoyage |
| Hervé LEMOINE | Easyvoyage |
| David JONGLEZ | ESRI |
| François BOURDONCLE | Exalead |
| Delphine REYRE | Facebook |
| Thierry PENARD | Faculté de sciences économiques, Université Rennes 1 |
| Marine POUYAT | FEVAD |
| Jean-Marie DANJOU | FFT |
| Jean-Marie LE GUEN | FFT |
| Aurélie ANDRIEUX | Fnac |
| Frédérique GIAVARINI | Fnac |
| Philippe YONNET | SEO Camp |
| Diagne RAMA | GESTE |
| Maxime JAILLET | GESTE |
| Xavier FILLIOL | GESTE |
| Adam COHEN | Google |
| Fabien CURTO - MILLET | Google |
| Francis DONNAT | Google |
| Clément WOLF | Google |
| Jean-Luc FECHNER | Groupe Casino |
| Claude PENICAND | Institut national de l'information géographique et forestière |
| Jean-François ABRAMATIC | INRIA |

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Stéphane FRENOT | INRIA |
| Stéphane GRUMBACH | INRIA |
| Chloe MARTIN | Internet Memory |
| Clément FELD | La fourchette |
| Olivier SICHEL | Le Guide |
| Alexandre COLLINET | Le BonCoin |
| Diane LARRAMENDY | Lelynx |
| Jean-Luc ARCHAMBAULT | Lysios Public Affairs |
| Loïc GOURLAOUEN | M6 |
| Pascale LUCIANI BOYER | Membre élue CNNum |
| Marc MOSSE | Microsoft |
| Isabelle GALY | Open Coffee Paris |
| Antoine GOUNEL | Open Graphy |
| Gaël MUSQUET | Open Street Map |
| Florence KRAMER | Orange |
| Dominique CARDON | Orange Labs |
| Pascal PERRI | PNC Conseil |
| Eric LEANDRI | Qwant |
| Eric RAVY | SNCF |
| Antoine SPADONI | Social Shaker |
| Alexandre DE TOURTIER | Solocal |
| Christophe LEBLANC | Solocal |
| Marine PUJAS | Solocal |
| Pascal THOMAS | Solocal Mappy |
| Hélène CHARTIER | SRI – IAB |
| Patricia DULISCOUET | Storylab |
| Patrick HAYERE | Supélec |

Thomas GUILLAUMIN

Sushio

Céline BOUYER

Synhorcat

Laurent GILLE

Telecom Paris tech

Laurent BENZONI

Tera Consultants

Bruno JULIEN

Toulouse School of Economics

Estelle MALAVOLTI

Toulouse School of Economics

Bastien DUCLAUX

Twenga

Marie Sophie MORAWE

Twenga

Hanae BISQUERT

UDA

Laura BOULET

UDA

Bertrand BEAUDICHON

UDECAM

Françoise CHAMBRE

UDECAM

Antoine AUTIER

UFC Que Choisir

7. A propos du Conseil national du numérique

Missions

Le Conseil national du numérique est une commission consultative indépendante, dont les missions ont été redéfinies et étendues par un décret du Président de la République du 13 décembre 2012, présenté en Conseil des ministres du 12 décembre 2012 par Fleur Pellerin, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation, de l'Economie numérique. Ses membres ont été nommés par un décret du Président de la République du 17 janvier 2013. Le Conseil national du numérique a pour mission de formuler de manière indépendante et de rendre publics des avis et des recommandations sur toute question relative à l'impact du numérique sur la société et sur l'économie.

A cette fin, il organise des concertations régulières, aux niveaux national et territorial, avec les élus, la société civile et le monde économique. Il peut être consulté par le Gouvernement sur tout projet de disposition législative ou réglementaire dans le domaine du numérique.

Il prend la suite du premier Conseil national du numérique, créé le 29 avril 2011.

Travaux

Tous nos avis et décisions sont disponibles sur notre site Internet : www.cnumerique.fr

Consulter l'ensemble des travaux par thématique :

- ❖ Volet numérique du projet de partenariat transatlantique (TTIP) : www.cnumerique.fr/ttip
- ❖ Ecosystèmes de plateformes : www.cnumerique.fr/plateformes/
- ❖ Inclusion numérique : www.cnumerique.fr/inclusion/
- ❖ Net Neutralité : www.cnumerique.fr/neutralite
- ❖ Education : www.cnumerique.fr/education
- ❖ Fiscalité : www.cnumerique.fr/fiscalite/
- ❖ Santé : www.cnumerique.fr/sante/

Membres du Conseil national du numérique

Bureau

Benoît Thieulin, Président, Fondateur et Directeur de l'agence digitale La Netscouade

Christine Balagué, Vice-présidente libertés et droits fondamentaux, titulaire de la Chaire "réseaux sociaux" à l'Institut Mines-Télécom

Godefroy Beauvallet, Vice-président services publics et vie citoyenne, directeur du fonds AXA pour la recherche et maître de conférence associé à Télécom ParisTech

Tariq Krim, Vice-président écosystème et innovation, PDG-fondateur de Jolicloud

Valérie Peugeot, Vice-présidente transition numérique et société de la connaissance, chercheuse à Orange Labs, en charge des questions de prospective au sein du laboratoire de sciences humaines et sociales ; Présidente de l'association Vecam

Membres

Serge Abiteboul, Directeur de recherche à l'INRIA et membre du laboratoire LSV à l'ENS Cachan

Nathalie Andrieux, Directrice du numérique du groupe La Poste ; Présidente de Mediapost Communication

Ludovic Blecher, Directeur du Fonds pour l'Innovation Numérique de la Presse Google & AIPG

Michel Briand, Vice-président de la communauté urbaine de Brest Métropole Océane en charge de l'économie sociale et solidaire et de l'aménagement numérique du territoire, directeur adjoint de la formation à Télécom Bretagne et vice-président de Mégalis Bretagne

Virginia Cruz, Designer chez IDSL

Pascal Daloz, Directeur général adjoint de Dassault Systèmes (stratégie et du développement)

Marylène Delbourg-Delphis, PDG de Talent Circles

Stéphane Distinguin, Fondateur et Président de l'agence FaberNovel et Président du pôle de compétitivité Cap Digital Paris Région

Marie Ekeland, Associée chez Elaia Partners et co-Présidente de France Digitale

Virginie Fauvel, Directrice Unité Digital et Market Management d'Allianz

Cyril Garcia, Directeur de la stratégie et membre du comité exécutif du groupe Capgemini

Audrey Harris, PDG de Soubis

Francis Jutand, Directeur scientifique de l'Institut Mines Télécom

Daniel Kaplan, Délégué général de la Fondation pour l'Internet Nouvelle Génération (la FING)

Laurence le Ny, Directrice Musique et Culture du groupe Orange

Tristan Nitot, Porte-parole de Mozilla

Sophie Pène, Professeur à l'Université Paris Descartes

Nathalie Bloch-Pujo, Directrice d'Hachette Tourisme

Lara Rouyrès, Entrepreneur, business angel et fondatrice de Dealissime.com

Jean-Baptiste Rudelle, Fondateur et Président de Criteo

Cécile Russeil, Directrice juridique groupe Ubisoft Entertainment

Nathalie Sonnac, Professeur en sciences de l'information et de la communication à l'Université Panthéon-Assas

Bernard Stiegler, Philosophe, président de l'association Ars Industrialis et Directeur de l'Institut de Recherche et d'Innovation (IRI) du Centre Georges Pompidou

Marc Tessier, Administrateur de VidéoFutur et Président du Forum des Images

Brigitte Vallée, Directrice de recherche au CNRS

Equipe permanente (Secrétariat général)

Charly Berthet, Rapporteur adjoint

Yann Bonnet, Rapporteur général

Mathilde Bras, Rapporteur adjoint

Rosemarie Césaire-Gédéon, Assistante de direction

Léa Douhard, Rapporteur adjoint

Judith Herzog, Rapporteur adjoint

Somalina Pa, Rapporteur

Jean-Baptiste Soufron, Secrétaire général

Conseil national du numérique

Bâtiment Atrium
5 place des vins de France
75573 Paris Cedex 12
info@cnumerique.fr - @CNNum
01 53 44 21 27

Contacts presse :

presse@cnumerique.fr

01 53 44 21 27

Jean-Baptiste SOUFRON, secrétaire général
Judith HERZOG, rapporteur adjoint